

Réseau de recherche en santé des populations Concours de financement

Description

Le vice-rectorat à la recherche (VRR) lance un concours en vue d'offrir du financement pour appuyer la création d'un réseau de recherche en santé des populations. Il s'agira d'un réseau interdisciplinaire et interfacultaire mis en place dans le but de contribuer à l'axe prioritaire de développement de la recherche en santé.

Objectifs :

- 1) miser sur l'expertise de l'Université d'Ottawa en santé des populations
- 2) favoriser les collaborations et le partage des connaissances régionales
- 3) répondre à des besoins en matière de santé des populations

Durée : 1 an, avec possibilité de renouvellement pour une seconde année.

Octroi maximal :

50 000\$ pour la première année et, si approuvé, 75 000 \$ pour la seconde année.
Les fonds sont offerts par le vice-rectorat à la recherche.

Fonds de contrepartie :

Aucune contrepartie financière n'est exigée de la part des chercheurs participants.

Date limite pour faire parvenir un dossier :

Le lundi 18 décembre 2017 à 15h30, au cabinet du vice-recteur à la recherche, pavillon Tabaret, pièce 246 (en format papier ou par courriel à innovation@uottawa.ca)

Personne ressource :

Paul Bélanger (paul.belanger@uottawa.ca)
Téléphone: 613-562-5800 poste 1240

Réseau de recherche en santé des populations

Concours de financement

1. Critères d'admissibilité :

Chercheur principal :

- Occuper un poste permanent ou menant à la permanence à l'Université d'Ottawa
- Être chercheur indépendant depuis au moins 5 ans
- Avoir de l'expérience en recherche (projets antérieurs, subventions déjà obtenues)
- Oeuvrer principalement dans le domaine de la santé des populations
- Démontrer des aptitudes de leadership

Équipe du réseau :

- L'équipe doit inclure un minimum de trois (3) chercheurs de disciplines différentes.
- L'équipe doit inclure au moins un chercheur provenant d'une autre faculté que celle du chercheur principal.

2. Contenu du dossier :

A. Un résumé du réseau de recherche (4 pages maximum) qui présente :

- La raison d'être du réseau et les enjeux qui seraient abordés
- L'envergure du réseau proposé et, s'il y a lieu, l'engagement des organismes partenaires
- Un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre

B. Description de l'équipe (2 pages)+ CV du chercheur principal

- Une fiche descriptive de chacun des collaborateurs avec une courte description de leur expertise et de leur rôle
- La place des étudiants au sein du réseau (i.e. combien et leur rôle)
- Le CV complet du chercheur principal

C. Budget (2 pages)

- Un budget détaillé montrant l'ensemble des revenus et des dépenses, sur deux ans
- Les dépenses proposées doivent être des coûts directs de recherche, admissibles selon les règlements de l'Université (voir le Tableau A à la fin de ce document).

D. Lettre d'appui

- Une lettre de recommandation du doyen ou du vice-doyen à la recherche de la faculté qui confirme les aptitudes du chercheur principal à mener un réseau, et, si applicable, détaille l'appui que la faculté serait prête à offrir (ex. dégrèvement, espace pour étudiants, contribution financière, soutien marketing, etc.)

E. Formulaire RE

- Visiter le site <http://research.uottawa.ca/rms/> pour accéder au formulaire RE qui accompagne toute demande de subvention de recherche.

3. Format des demandes

- Le texte doit être à interligne simple, d'un maximum de 6 lignes par pouce et de couleur noire
- La police acceptée est Times New Roman, 12 points
- Utiliser l'orientation portrait et une seule colonne

- Régler les marges à 1.9 cm (3/4 de pouce) de chaque côté
- Paginer le document

4. Évaluation des dossiers reçus

Un comité de sélection multidisciplinaire, présidé par le vice-recteur à la recherche, évaluera les demandes. Un classement sera établi. Pour les deux meilleurs dossiers, les équipes seront invitées en entrevue devant le comité de sélection. La décision du comité suivra peu après et sera sans appel.

Les principaux critères de sélection :

- Niveau d'expertise des participants et expérience de recherche cumulative
- Mérite scientifique général (pertinence du sujet et de l'approche, clarté des explications)
- Complémentarité des participants et cohésion de l'équipe
- Capacité du chercheur principal à mobiliser les participants
- Perspective d'avenir (longévité du réseau)
- Capacité à attirer des fonds externes

5. Exigence de mi-parcours

En février 2019, le chercheur principal présente au vice-recteur à la recherche un rapport d'étape pour faire état du niveau d'avancement par rapport au plan initial. Le vice-recteur à la recherche peut aussi consulter les joueurs clés du réseau pour sonder la cohésion de l'équipe. Les fonds pour la seconde année ne seront libérés que si l'évaluation de mi-parcours est satisfaisante.

6. Autres exigences

- Les fonds seront accessibles lorsque toutes les exigences en matière de certification seront satisfaites (éthique, soins animaliers, biosécurité, etc.)
- Les fonds non utilisés à la fin du projet (30 avril 2020) doivent être retournés au vice-rectorat à la recherche. Aucune extension pour utiliser les fonds ne peut être demandée.

Échéancier :

- Lancement du concours : 20 octobre 2017
- Date limite pour déposer la demande : 18 décembre 2017, 15h30
- Annonce des résultats : au plus tard le 15 mars 2018
- Date de début de l'octroi: Mai 2018
- Rapport d'étape : Février 2019
- Date de fin de l'octroi: 30 avril 2020

Tableau A	
Exemples de dépenses admissibles:	Exemples de dépenses inadmissibles:
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de voyage et téléconférence • Dépenses liées à l'embauche d'étudiants et à leur formation • Dépenses liées à des conférences ou à des rencontres académiques • Rémunération d'assistants de 	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires pour le détenteur de la subvention • Frais administratifs/standards de location pour une connexion mensuelle à un téléphone ou pour l'installation d'une ligne téléphonique ou autre • Frais de passeport ou d'immigration • Coûts liés à la formation: préparation de thèse, frais académiques, frais de cours, frais de défense ou de révision de thèse

recherche • Autres coûts directs	• Frais de boissons alcoolisées, de divertissements et de cadeau
-------------------------------------	--